



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Directeur de la Caisse des Ecoles

SEANCE DU 16 avril 2026

N° 2026.00004

OBJET : Adoption du Compte Financier Unique - CDE – exercice 2025

DELIBERATION APPROUVEE PAR	14 Voix pour	0 Voix contre	X A l'unanimité
	0 Abstention(s)	0 Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 16 avril à 18 heures 15, le Comité Directeur de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué le 09 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Bernadette COLIN.

MEMBRES DE DROIT :

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique BIJARD, Mme Régine BORIES, Mme Bernadette COLIN, Mme Marion COMBES, Mme Dominique LAUGA-PEYRARD, M. Edouard LEROY, Mme Fatima MUANZA, M. William PETERS,

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

M. Yann DUBOSC donne pouvoir à Mme Bernadette COLIN, Mme Isabelle GOUDAL donne pouvoir à M. Dominique BIJARD, Mme Dominique ROUJAS donne pouvoir à Mme Marion COMBES, Mme Nhu TRAN MINH donne pouvoir à M. Edouard LEROY, M. Stéphane WIMMER donne pouvoir à Mme Dominique LAUGA-PEYRARD Mme Sandrine LEPLATRE donne pouvoir à Jérôme STAGLIANO

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Valéry MICHAUX

MEMBRES CONSULTATIFS :

ETAIENT PRESENTS

Mme Amélie RUDMAN, Mme Aude FOULON, M. Jean-Luc PIEZEL, M. Bruno IVORRA
Mme Sylvie FAVROT, Mme Géraldine MAGET, M. Jérôme STAGLIANO, M. Franck DAVID
M. Julien CASTRO, Mme Stéphanie POTARD

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

Mme Marie-Pierre PONTIER-BURTIN et représentée par Mme VANACKER, Mme Bénédicte MULIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Stéphanie BOURIENNE, Mme Carole LEGENDRE, Mme Marie-Laure BOYER,
Mme Fanny LAUGT, Mme Cécile LECOMTE, Mme Caroline CHARBONNIER

Secrétaire : M. Dominique BIJARD

Les membres de droit présents forment la majorité des Membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 15.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5217-10-10 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au Compte Financier Unique, modifié notamment par l'arrêté du 21 décembre 2023,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié fixant la liste des collectivités autorisées à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération approuvant l'entrée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de statuer sur l'exécution budgétaire de cet exercice,

LE COMITE DIRETEUR,

VU l'exposé ;

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

Article 1 :

d'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la Caisse des écoles de Bussy-Saint-Georges.

Article 2 :

de CONSTATER les résultats de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent du Compte Financier Unique :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
	Recettes	Dépenses
Résultat de l'exercice :	-61 580,45	247 665,02
		309 245,47

Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	45 705,85		
Résultat de clôture à affecter :	-15 874,60		
Besoins réels de la section d'investissement			
		Recettes	Dépenses
Résultat d'investissement de l'exercice :	9 234,97	16 489,51	7 254,54
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	2 017,91		
Résultat de clôture:(ligne 001)	11 252,88		

Article 3 :

d'AUTORISER le Président / la Vice-Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente,

Bernadette COLIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 21 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-267707446-20260416-D0420260000411